



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 18 mars 2025

OBJET :

DE-25-03-1-04) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA
VILLE DE VINCENNES

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi dix-huit mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 06 mars 2025 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT, Maire.

Présents : Mme LIBERT, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme
VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme GAUVAIN, M.
GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme
SERVIAN, M. PITAVY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme
RUFFENACH, Mme BOILOT, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme
RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M.
BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M.
POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN, M.
GAGNY.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. TOURNE
(pouvoir à Mme VOISIN), M. BEAUFRÈRE-GOURDY (pouvoir à Mme SÉGURET), M.
BOUKOBZA (pouvoir à M. BONAVENTURE).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250318-lmc1H12878H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/03/2025
Date de Publication : 20/03/2025

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la fonction publique ;

Vu l’avis du Comité Social Territorial en date du 13 mars 2025 ;

Considérant qu’il appartient à l’assemblée délibérante de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l’assemblée délibérante le 19 décembre 2024 ;

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs nécessaires au bon fonctionnement des services publics et à la réalisation des objectifs municipaux ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 10 mars 2025, ;

à la majorité (1 abstention(s) : Mme BALAGNA-RANIN,),

ARTICLE I : Le tableau indicatif des grades et emplois du personnel communal est modifié ainsi :

Grade ou emplois	Postes budgétaires 04/12/2024	création	suppression	Postes budgétaires après mise à jour	dont Nb de postes à temps non complet (TNC)
EMPLOIS AUTRES					
Directeur général des services	1			1	
Directeur général adjoint des services	3			3	

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250318-lmc1H12878H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/03/2025
Date de Publication : 20/03/2025

Grade ou emplois	Postes budgétaires 04/12/2024	création	suppression	Postes budgétaires après mise à jour	dont Nb de postes à temps non complet (TNC)
Collaborateur de cabinet	3			3	
sous total emplois autres	7	0	0	7	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Directeur territorial (en voie d'extinction)	1			1	
Attaché hors classe	4			4	
Attaché principal	12			12	
Attaché	31			31	
Rédacteur principal de 1ère classe	4			4	
Rédacteur principal de 2ème classe	13			13	
Rédacteur	19	1	1	19	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	41		2	39	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	25	2		27	
Adjoint administratif	31,97	1		32,97	2
sous total filière administrative	181,97	4	3	182,97	
FILIERE TECHNIQUE					
Directeur général des services techniques	1			1	
Ingénieur général	1			1	
Ingénieur en chef hors classe	0			0	
Ingénieur hors classe	2			2	
Ingénieur principal	7			7	
Ingénieur	10			10	
Technicien principal de 1ère classe	7		1	6	
Technicien principal de 2ème classe	7	1		8	
Technicien	3			3	
Agent de maîtrise principal	22		1	21	
Agent de maîtrise	8		1	7	
Adjoint technique principal de 1ère classe	82			82	
Adjoint technique principal de 2ème classe	49	1		50	
Adjoint technique	38,6	1	1	38,6	1
sous total filière technique	237,6	3	4	236,6	
FILIERE SOCIALE					
Conseiller supérieur socio- éducatif	2			2	
Conseiller socio-éducatif	2			2	

Accusé Réception en Préfecture :
 094-219400801-20250318-lmc1H12878H1-DE
 Date de réception en Préfecture : 20/03/2025
 Date de Publication : 20/03/2025

Grade ou emplois	Postes budgétaires 04/12/2024	création	suppression	Postes budgétaires après mise à jour	dont Nb de postes à temps non complet (TNC)
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	1			1	
Assistant socio-éducatif	4,5			4,5	1
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	10			10	
Educateur de jeunes enfants	12			12	
Agent social principal de 1ère classe	16			16	
Agent social principal de 2ème classe	24			24	
Agent social	31,5			31,5	1
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	17			17	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	3			3	
sous total filière sociale	123	0	0	123	
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Cadre supérieur de santé	0			0	
Cadre de santé	1			1	
Infirmier en soins généraux hors classe	3			3	
Infirmier en soins généraux de cl sup	0			0	
Infirmier en soins généraux de cl normale	2			2	
Puéricultrice hors classe	2			2	
Puéricultrice de classe supérieure	1			1	
Puéricultrice	2			2	
Psychomotricien hors classe	1			1	
Psychomotricien de cl sup	0			0	
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	40			40	
Auxiliaire de puériculture de classe normale	23			23	
sous total filière médico- sociale	75	0	0	75	
FILIERE CULTURELLE					
Conservateur en chef des bibliothèques	1			1	
Attaché principal de conservation du patrimoine	3			3	

Accusé Réception en Préfecture :
 094-219400801-20250318-lmc1H12878H1-DE
 Date de réception en Préfecture : 20/03/2025
 Date de Publication : 20/03/2025

Grade ou emplois	Postes budgétaires 04/12/2024	création	suppression	Postes budgétaires après mise à jour	dont Nb de postes à temps non complet (TNC)
Attaché de conservation du patrimoine	1			1	
Bibliothécaire principal	2			2	
Bibliothécaire	1			1	
Assistant de conservation principal de 1ère classe	10			10	
Assistant de conservation principal de 2ème classe	4			4	
Assistant de conservation	7			7	
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	3			3	
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	1			1	
Adjoint du patrimoine	2			2	
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème cat	1			1	
Professeur d'enseignement artistique hors classe	5,94			5,94	2
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	9,09			9,09	6
Assistant d'enseignement art. pal 1ère classe	8,24			8,24	8
Assistant d'enseignement art. pal 2ème classe	12,55			12,55	21
Assistant d'enseignement artistique	1,89			1,89	3
sous total filière culturelle	73,71	0	0	73,71	
FILIERE ANIMATION					
Animateur principal de 1ère classe	2			2	
Animateur	2			2	
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	2			2	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1			1	
Adjoint d'animation	0			0	
sous total filière animation	7	0	0	7	
FILIERE POLICE					
Directeur de police municipale	0			0	
Chef de service de PM pal de 1ère cl	1			1	
Brigadier chef principal	11			11	
Gardien - Brigadier	10		1	9	
sous total filière police	22	0	1	21	
TOTAL	727,28	7	8	726,28	

Accusé Réception en Préfecture :
 094-219400801-20250318-lmc1H12878H1-DE
 Date de réception en Préfecture : 20/03/2025
 Date de Publication : 20/03/2025

EMPLOIS NON CITES					
	Postes budgétaires 04/12/2024	création	suppression	Postes budgétaires après mise à jour	Temps non complet
Intervenants scolaires	6			6	6
Psychologue crèche	3			3	3
Psychologue vie sociale	2			2	2
Pédicure	1			1	1
Médecin	1			1	1
Médiathèque	2			2	2
Apprentis	6			6	
Directeur de régie	1			1	1
Placier	2			2	2
Emplois besoin occasionnel C	6			6	
Emplois besoin saisonnier	29			29	
TOTAL	59	0	0	59	

ARTICLE II : Autorise le recrutement de contractuels selon les conditions encadrées par l'article L 332-8-2° du Code général de la Fonction Publique, conformément à son article L 311-1, sur des emplois déjà créés.

Compte tenu de la difficulté à recruter des agents titulaires sur les emplois de la collectivité pour certains métiers considérés en tension dans la fonction publique territoriale, des besoins de la collectivité et de la nécessité d'assurer la continuité du service public, il est proposé d'autoriser le recrutement d'agent contractuel sur emploi permanent sur le fondement de l'article L 332-8-2° du Code général de la Fonction publique, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Ces recrutements, sur un contrat à durée déterminée pouvant aller jusqu'à trois ans, permettront de garantir l'attractivité de la collectivité et de sécuriser le personnel recruté le cas échéant.

En effet, ces contrats seront renouvelables, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Au terme de cette durée, la reconduction pourra avoir lieu, par décision expresse, pour une durée indéterminée (article L 332-9 du CGFP).

Les emplois concernés sont les suivants :

- **Rédacteur** pour exercer les missions de ;
 - o **Conseiller Accueil Unique**, au sein de la Direction *Relation avec les citoyens* afin de :
 - assurer l'accueil multicanal de la Collectivité ;

- assurer les missions de plateforme d'information téléphonique et standard mairie ;
- instruire les demandes du public ;
- participer à la mise à jour de la base de connaissances commune
- suivre les demandes du public ;
- assurer l'encaissement des prestations municipales ;
- gérer l'accès aux différents lieux ;
- relayer la communication municipale ;
- instruire les demandes provenant des téléservices, du site service-public.fr, par courrier ;

Cet emploi est à temps complet et nécessite d'être titulaire d'un baccalauréat, ou d'un diplôme homologué au moins au niveau 4 correspondant à l'une des spécialités du concours. La rémunération sera déterminée en fonction de l'expérience professionnelle en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux.

- **Rédacteur** pour exercer les missions de ;
 - **Chargé de la gestion des salles et de l'organisation des manifestations**, au sein de la *Direction des Sports et de la Vie Associative* afin de :
 - assurer la gestion des salles municipales et des équipements sportifs.
 - participer à l'élaboration du calendrier des manifestations
 - organiser et participer aux réunions relatives à la préparation des manifestations
 - coordonner les moyens et la logistique en vue de l'organisation des manifestations.
 - mettre en œuvre sur le terrain le dispositif d'organisation
 - réaliser le bilan à l'issue des manifestations
 - participer à la gestion du pôle événement.
 - assurer le suivi des demandes des besoins matériels liés aux réservations.
 - assurer le conventionnement de la navette du mercredi

Cet emploi est à temps complet et nécessite d'être titulaire d'un baccalauréat, ou d'un diplôme homologué au moins au niveau 4 correspondant à l'une des spécialités du concours.

La rémunération sera déterminée en fonction de l'expérience professionnelle en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux.

- **Technicien** pour exercer les missions de :
 - **Responsable de bâtiment et de restauration**, au sein du service séjours et sorties scolaires, de la *direction Enfance Jeunesse*, afin de :
 - gérer l'entretien quotidien du bâtiment :
 - assurer le suivi administratif et comptable du bâtiment :
 - suivre l'économe et l'hygiène alimentaire :
 - encadrer le personnel technique :

Cet emploi est à temps complet et nécessite d'être titulaire d'un baccalauréat, ou d'un diplôme homologué au moins au niveau 4 correspondant à l'une des spécialités du concours. La rémunération sera déterminée en fonction de l'expérience professionnelle en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux

- **Ingénieur** pour exercer les missions de :
 - **Chargé de mission grands travaux**, au sein de la *direction Construction et Patrimoine Bâti*, afin de :
 - assurer le suivi des opérations confiées, notamment les opérations d'envergure
 - réaliser les études relatives aux demandes d'aménagements dans les bâtiments communaux et concevoir les plannings des travaux ;
 - assurer la coordination entre les entreprises et les directions utilisatrices ou les chefs d'établissement ;
 - gérer la gestion des opérations avec les prestataires intellectuels, les entreprises et les responsables d'établissement ;
 - suivre la réalisation des travaux
 - gérer les enveloppes budgétaires et le calendrier de ses opérations ;
 - réceptionner les travaux et contrôler la facturation.
 - participer au contrôle périodique du patrimoine bâti
 - assurer l'interface avec les équipes de maintenance basées au CTM, pour les demandes de dépannages

Cet emploi est à temps complet et nécessite d'être titulaire d'un diplôme d'ingénieur en bâtiment, ou d'un diplôme homologué au moins au niveau 7 correspondant à l'une des spécialités du concours. La rémunération sera déterminée en fonction de l'expérience professionnelle en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé